

**Compte rendu
du Conseil municipal
du 30 octobre 2013**

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

L'an deux mille treize, le trente octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire, Conseiller Général.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARRÉ, Christian OURMIERES, Nessrine MENHAOUARA, Florelle PRIO, Gérard CARON, Patricia JAOUEN, Philippe NGWETTE, Philippe CLOTEAUX, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jackie CHERIN, Martine COURBEZ, Marie-Christine PASQUET-GRELET, Marie-Lucile FAYE, Martin LOLO, Raymond AYIVI, Catherine PINARD, Corinne CAPPELLI, Alain KABULO, Marjorie NOEL, Maryvonne GARS, Khalid EL FARA, François MOTAY, Marcel PRIGENT, Malik BENIDIR (quitte la salle après l'intervention de M régis sur le dossier 2 relatif au règlement intérieur de la Médiathèque), Olivier REGIS (quitte la salle après son intervention sur le dossier 2 relatif au règlement intérieur de la Médiathèque), Arnaud GIBERT, Lionel HOUSSAYE, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Bordas ayant donné pouvoir à M. Lolo
Mme Fernandez ayant donné pouvoir à M. Le Maire
Mme Chassaing ayant donné pouvoir à Mme Pasquet-Grelet
M. Brouksy ayant donné pouvoir à M. Ourmières
M. Breuneval ayant donné pouvoir à Mme Faye
Mme Ferraty ayant donné pouvoir à Mme Cappelli
Mme Salvaire ayant donné pouvoir à Mme Jaouen
M. Legrand ayant donné pouvoir à M. Régis

Absents:

M. Régis à partir du dossier 2 relatif au règlement intérieur de la Médiathèque
M. Benidir à partir du dossier 2 relatif au règlement intérieur de la Médiathèque
Mme Rigaut

La secrétaire de séance :

Mme Noël

M. Dossier 1 - Approbation du procès verbal de la séance du 26 juin 2013

Sur le rapport de M le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 26 juin 2013

Dossier 2 - Médiathèque Maupassant: règlement intérieur et fixation des tarifs

Sur le rapport de M. Jackie Chérin,

La médiathèque Maupassant accueillera à nouveau le public le 5 novembre prochain. Outre la rénovation du bâtiment, une réflexion profonde sur les usages a été engagée afin de proposer de nouveaux services aux Bezonnais avec de nombreux équipements numériques, une salle de projection, des espaces repensés, une ludothèque ; l'accès aux œuvres d'art sera facilité.

Monsieur Olivier REGIS, après avoir fait une déclaration (retranscrite au procès verbal des débats) et M Bénidir quittent la séance à 21h17.

Les délibérés ayant repris, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la médiathèque afin d'encadrer les nouveaux services et fixe les tarifs ci dessous :

Inscription

CARTE	TARIFS	EMPRUNT
Carte Bibliothèque et espace numérique	Gratuit	5 livres et 4 revues pour une durée de prêt d'1 mois
Carte Médiathèque (annuelle)	- Pour les habitants de Bezons et les personnes travaillant à Bezons (sous présentation d'un justificatif de l'employeur) : - Adhésion individuelle : 9,5 euros / Adhésion familiale : 18 euros . - Pour les inscrits extérieurs à la commune: 46 euros .	5 livres, 4 revues, 2 dvd fiction, 2 dvd documentaires, 4 cd, 2 livres audio, 1 cd-rom pour une durée de prêt d'1 mois

Pénalités:

CATEGORIE	TARIFS
<u>Catégorie 1:</u> Livre de poche, manga ou équivalent, revue adulte et enfant	7 euros
<u>Catégorie 2:</u> Livre enfant, album et BD jeunesse	12 euros
<u>Catégorie 3:</u> Bande dessinée adulte, partition	16 euros
<u>Catégorie 4:</u> Roman, essai, livre documentaire, CD	20 euros
<u>Catégorie 5:</u> DVD, Cédérom, coffret 2 CD	35 euros
<u>Catégorie 6:</u> Coffret de 3 à 5 CD, Coffret de 2 DVD, livre d'art	50 euros
<u>Catégorie 7:</u> Coffret 6 CD, coffret 3 DVD, méthode de langue	70 euros
<u>Hors catégorie:</u> Livres d'art de type Mazenod, coffret de plus de 6 cd ou de plus de 3 DVD	Valeur d'achat
Renouvellement de la carte en cas de perte (article 4 du règlement intérieur)	1,20 euros

Dossier 3 - Festival CINÉ-POÈME - Convention de subventionnement pour l'édition 2013 et convention d'organisation et fixation des prix pour l'édition 2014

Sur le rapport de M. Jackie Chérin,

La Ville de Bezons, le TPE et le Printemps des Poètes se sont unis pour créer Ciné Poème, un Festival de courts-métrages unissant cinéma et poésie, dont l'objectif est d'ouvrir l'art, sa pratique et ses œuvres contemporaines au plus large public.

Le succès du Festival Ciné Poème a été confirmé lors de sa seconde édition en 2013, tant du point de vue du public venu encore plus nombreux (1 000 entrées dont 2/3 bezonnais contre 700 en 2012) que du point de vue de la qualité de la manifestation (354 films ont été reçus et 35 sélectionnés). Un travail partenarial de qualité avec l'Education Nationale, les structures de la petite enfance, enfance et jeunesse, l'association des commerçants a été réalisé ;

Lors de sa séance du 19 décembre dernier, le conseil municipal avait approuvé une convention prévoyant la participation financière de la ville de Bezons à cet événement. Le montant de cette subvention est déterminé déduction faite des autres financements que le TPE pouvait obtenir. Or, le Festival ayant bénéficié d'importants financements d'entreprises privées, du Conseil général du Val d'Oise et de recettes de billetterie pour un total de 35 040,16 euros, **le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la subvention de la ville au Théâtre Paul Eluard pour cet événement à un montant de 14 036,67€ (montant très inférieur aux prévisions), approuve la convention de subventionnement ainsi que le bilan financier de l'opération et autorise le Maire à les signer ainsi que tous documents afférents.**

C'est aussi dans ce contexte tout à fait favorable que **le conseil municipal décide, à l'unanimité, de le renouveler en 2014 en approuvant la convention relative à l'organisation de la 3ème édition du festival et fixe les prix dotés par la ville comme suit :**

- **Prix Laurent Terzieff : doté de 5 000 euros par la Ville de Bezons;**
- **Prix de la jeunesse : doté de 1 500 euros par la ville de Bezons;**
- **Prix du public: décerné par les spectateurs à l'issue d'une consultation organisée après chaque séance. Il sera doté du prix du transport de France métropolitaine pour un trajet du domicile vers le festival d'Amiens pris en charge par la ville et de trois jours d'hébergement et d'une accréditation à ce festival, pris en charge par ce dernier.**

Dossier 4 – Demande de subvention à l'Agence Régionale de santé – Éducation Thérapeutique du Patient diabétique (ETP)

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

Il a été constaté que la maladie diabétique est un motif fréquent de consultation au centre municipal de santé. A ce titre, la mise en place d'un programme d'éducation thérapeutique du patient au centre municipal de santé est inscrit comme l'un des objectifs du contrat local de santé, signé entre la ville et l'Agence régionale de santé le 14 avril dernier. L'éducation thérapeutique a pour objectif d'aider les patients à comprendre leur maladie et leur traitement et de mettre en place, avec l'accord du patient, une organisation visant à coordonner les professionnels de santé, de disciplines différentes, devant intervenir auprès de lui (médecins, IDE...). et ce afin assurer une bonne cohérence et continuité des soins,

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 10 000 euros auprès de l'Agence Régionale de Santé pour l'exercice 2013 et autorise M. le Maire à signer la convention ci jointe ainsi que tous les actes y afférents.

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

Dossier 5 – Budget Ville 2013 – Décision modificative N°1

Sur le rapport de M Ourmières,

Venant après le Budget Primitif approuvé en décembre 2012 et le Budget Supplémentaire de Juin dernier, la Décision Modificative à présenter au Conseil Municipal a pour objet de faire face aux derniers ajustements nécessaires de certains crédits et de prendre en considération des mouvements entre sections du budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

•APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de la ville pour l'exercice 2013 ci-annexée, par chapitre tel qu'il est présenté et qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section comme suit :

•• Investissement : 766 850 €

•• Fonctionnement : 281 424 €

•AUTORISE le Maire à procéder au versement des subventions et participations telles qu'annexées au budget

Dossier 6 – Demande d'une garantie d'emprunt de AB-Habitat pour la réhabilitation des 104 logements de la résidence Belles Vues

Sur le rapport de Mme Patricia Jaouen,

Dans le cadre de la réhabilitation des 104 logements de la Résidence Belles Vues, l'Office Public AB Habitat doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt «PAM réhabilitation» d'un montant de 3 549 518 € pour lequel, **le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie communale et autorise M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservation de 21 logements relative à cette opération ci-annexée ainsi que tous les actes y afférents.**

M. Dossier 7 – Modification d'une garantie d'emprunt à AB-Habitat pour l'acquisition et l'aménagement de divers locaux commerciaux et de bureaux à Bezons

Sur le rapport de M. Gérard Caron,

Par la délibération du 26 juin 2013, le Conseil Municipal de Bezons avait accordé sa garantie à l'emprunt contracté par l'Office AB-HABITAT, auprès de la Banque Postale Crédit Entreprises, pour l'acquisition et l'aménagement de divers locaux commerciaux et de bureaux à Bezons. La Banque Postale Crédit Entreprises n'ayant pas concrétisé son offre, la Caisse d'Epargne a donné son accord au financement de l'opération. C'est pourquoi, **le conseil municipal, à l'unanimité, abroge sa délibération du 26 juin dernier et accorde à nouveau sa garantie à cette opération dans ses nouvelles dispositions.**

Dossier 8 – Convention entre la Ville et ADOMA de réservation de logement de la résidence du 29 rue Francis Pressensé

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

Le Conseil Municipal de Bezons avait accordé sa garantie communale pour un prêt contracté par la SEM ADOMA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue d'effectuer des travaux de sécurisation sur son patrimoine implanté à Bezons. En contrepartie de sa garantie, des logements locatifs sociaux sont réservés à la ville de Bezons à hauteur de 20% de la totalité des logements de la résidence sociale de Pressensé. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention de réservation de logements et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférents.**

Dossier 9: Convention de refacturation des charges entre l'Agglomération et Bezons du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 – Adoption

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons, les communes membres et l'Agglomération mutualisent autant que de besoin leurs services et les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Ces mutualisations sont formalisées par une convention de refacturation de charges. **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention bipartite de refacturation des charges entre la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons et la commune de Bezons et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.**

Dossier 10- Île Fleurie – Incorporation des biens sans maîtres dans le domaine communal et rétrocession au Conseil Général

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

De très longue date la Municipalité s'est mobilisée pour préserver l'Île Fleurie, rare espace sauvage de la région parisienne urbanisée. En 2009 la ville a obtenu du département la relance des études d'aménagement. Ces dernières ont permis de définir les objectifs à poursuivre et les actions à mener permettant la conservation de cet espace naturel sensible.

Cependant, la mise en œuvre d'un tel projet suppose en premier lieu la maîtrise du foncier par le Conseil Général. Or, la partie de l'Île Fleurie située sur le département du Val d'Oise est entièrement privée. Beaucoup de ces parcelles sont en réalité abandonnées ou sans réel propriétaire. La commune sur laquelle se situent ces parcelles est dans ce cas la seule compétente pour mener la procédure permettant d'en acquérir la propriété.

Aussi, par délibération du 24 septembre 2012, le conseil municipal approuvait la signature d'une convention avec le Conseil Général par laquelle la ville s'engageait à mener une procédure de récupération des terrains sur l'Île Fleurie et à les rétrocéder au département afin de préserver cet espace naturel sensible.

La ville a mené à bien cette procédure. Aucun propriétaire ne s'étant manifesté, ces biens peuvent désormais être intégrés au domaine communal. **Le Conseil municipal décide donc, à l'unanimité, de l'incorporation de ces biens vacants dans le domaine communal, et autorise M. le Maire à mener à bien la procédure de rétrocession au Conseil Général et à signer tous actes afférents.**

Dossier 11 – Travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la ville et l'Agglomération

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

Dans le cadre de sa compétence en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie, l'Agglomération a entrepris de réaliser des opérations de réaménagement de la rue Villa Gauthier, notamment l'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Compte tenu de l'absence de compétence de l'Agglomération en matière de réseaux d'électricité et de télécommunication, il est nécessaire que la commune de Bezons autorise l'agglomération par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à mener à bien cette opération. Elle permettra notamment à l'Agglomération de percevoir les subventions versées par France Télécom, inhérentes à ces travaux qu'elle prend intégralement en charge. **Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage actant la prise en charge par l'Agglomération du montant des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication de 18 892 euros sur la rue Villa Gauthier et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.**

Dossier 12 – Contrat départemental - Avenant n° 1

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

En 2010, la ville et le département ont passé une convention pour le financement d'opérations d'investissement d'ampleur pour un montant total de 3 153 000 €. Les opérations se sont achevées conformément aux prévisions contractuelles. Cependant, un reliquat a été dégagé estimé aujourd'hui à 58 577,94 €. Les règles de financement du département permettent de reporter le reliquat dégagé sur de nouvelles opérations non prévues au contrat.

Aussi, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet d'avenant à cette convention qui permettra de financer la deuxième tranche d'acquisition de mobilier pour la médiathèque prévue pour 2014 (6 309 € de subvention) ainsi qu'une partie de la mise en place d'un système de vidéoprotection dans le quartier des Bords de Seine (52 268€) pour lequel une subvention de l'ANRU et de l'Etat sera sollicitée et en autorise la signature ainsi que tout document afférent.

Dossier 13: Secteur du Drapeau – Modification du Plan Local d'Urbanisme - Changement de sous zonage Boulevard Gabriel Péri et Participation pour voirie et réseaux

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'aménagement du secteur du Drapeau (Bd Péri/rue Rouget de l'Isle), la société Gogédim souhaite réaliser des logements pour partie en accession (70 logements) et pour partie en locatifs aidés (30 logements) qui seront gérés par AB Habitat. L'opération supposant un ajustement du PLU, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification partielle du PLU, qui ne fait qu'acter des dispositions prévues dans le cadre de la révision générale du PLU en cours** mais dont les délais de procédure s'avèrent incompatibles avec la réalisation de l'opération projetée.

De plus, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'extension des réseaux ErDF nécessaires à ce projet de construction, fixe à 18 693,98 € le coût des réseaux mis à la charge du propriétaire du seul terrain concerné d'une surface de 3957 m2, fixe le montant de la participation voirie et réseaux due par mètre carré de terrain desservi à 4,72 € et autorise son Maire à signer tous les documents afférents.**

Dossier 14 - Déménagement de la crèche des Sycomores – Résiliation du bail emphytéotique

Sur le rapport de Mme Catherine Pinard,

La crèche familiale des Sycomores va déménager de la rue de la Berthie à l'allée Saint Just, question qui fut à l'ordre du jour du Conseil de décembre et juin dernier. **Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la résiliation à l'amiable et sans indemnité du bail emphytéotique des locaux actuels, liant la ville à AB-Habitat propriétaire des lieux, au 31 janvier 2014.**

Dossier 15– Dénomination de la voie nouvelle entre la rue Jean Jaurès et la rue Pasteur

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

La réalisation d'une opération privée de logements sur une grande parcelle située rue Jean Jaurès amène la création d'une voie nouvelle entre celle-ci et la rue Pasteur. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de la dénommer Albert Jacquard, scientifique de haut niveau récemment décédé, membre du Comité National d'Ethique, humaniste engagé – en particulier au service de la cause du logement, de la paix, militant antiraciste – que notre ville tient à honorer par cette marque de reconnaissance.

Dossier 16 - Modification de la délibération du 30 juin 2012- Vente de terrain en Bords de Seine à l'Agglomération Argenteuil Bezons

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

La Ville a acquis par délibération du 20 janvier 2010 auprès de l'État un terrain situé entre le chemin de halage et les entreprises implantées rue Salvador Allende. Par une délibération du 30 juin 2010, ce terrain est scindé en deux parties, dont l'une est cédée à la société SCI Palbe et l'autre à la Communauté d'Agglomération pour mener à bien le projet de réaménagement des berges. Or, suite à une erreur de superficie constatée par le document d'arpentage de 2 mètres carrés, le Conseil municipal doit délibérer sur ce dossier afin de prendre les actes notariés afférents. **Le conseil municipal autorise à l'unanimité la cession à la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons du terrain cadastré AM n°387 et AM n°0488 de 783 m2 pour un montant de 54 670 €, hors frais de notaire et autorise M. Le Maire à signer tous les actes afférents.**

Dossier 17 – Modification des tarifs de la piscine municipale - extension des tarifs groupés applicables au CASC Argenteuil-Bezons

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Pour permettre aux agents de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons de bénéficier de tarifs d'accès plus intéressants à la piscine de Bezons, **le conseil approuve à l'unanimité l'élargissement au CASC d'Argenteuil-Bezons (Comité d'actions sociales et culturelles) des tarifs groupés applicables au COS de la ville de Bezons (Comité des Œuvres Sociales) à partir du 1er novembre 2013.**

Dossier 18 – Participation de la ville à la protection sociale complémentaire pour le personnel communal

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Trop nombreux sont les salariés qui n'ont pas de couverture santé complémentaire. Cette situation, alors que les prises en charge par la Sécurité sociale ont fortement diminué depuis des années, peut avoir les pires effets sociaux et sur la santé. Soucieux de cette situation, **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux conventions d'adhésion et la convention de mutualisation avec le CIG qui permettront au personnel communal d'adhérer à une mutuelle et un contrat de prévoyance à des tarifs préférentiels ; décide de mettre en place une participation financière de la ville, pour le risque santé, de 11€ brut par mois (pour les agents jusqu'à l'indice 345) et de 8€ brut par mois (pour les agents au dessus de l'indice 345) et, pour le risque prévoyance de 3€ brut par mois pour tout adhérent ; prend acte que l'adhésion aux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 500 € pour l'adhésion aux deux conventions, autorise M le Maire à signer les conventions d'adhésion à la convention de participation, la convention de mutualisation avec le CIG ainsi que tous les actes y afférents.**

Dossier 19 – Modification de la rémunération des agents recenseurs

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Le recensement de la population est une opération obligatoire qui permet de rassembler des données quantitatives et qualitatives sur la population nationale française et les logements. Ces données sont récoltées par des agents qui sont rémunérés sur la base d'une part fixe (formation, la tournée de reconnaissance et des frais de déplacement) et une part variable correspondant à leurs résultats (en fonction du nombre de formulaires remplis). Les modalités de la rémunération sont laissées au libre arbitre des communes, l'INSEE se limitant à verser une compensation financière calculée en fonction de la population légale. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser la rémunération de ces agents pour cette tâche souvent complexe à mener et fixe **le montant de la rémunération des agents recenseurs comme suit :**

- 1,4 € par bulletin individuel
- 0,8 € par feuille de logement
- 0,8 € par fiche de logement et feuille d'adresse non enquêtés
- 0,8 € par feuille d'adresse collective
- 50,00 € pour la tournée de repérage
- 20 € par séance de formation
- 50,00 € de frais de déplacement

Dossier 20 – Personnel communal - Suppression de la notation au profit de la mise en place des entretiens professionnels

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Le dispositif expérimental de l'entretien professionnel prévu par la loi est prolongé, permettant aux collectivités qui le souhaitent de s'y associer et d'abandonner dès à présent la notation. Le comité technique paritaire de la commune ayant émis un avis favorable, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la mise en place à titre expérimental de l'entretien professionnel au bénéfice de tous les agents de la Ville qui étaient soumis à la procédure de notation, et la suppression**

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

de la notation administrative à compter de l'année 2013.

Dossier 21 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Compte-tenu de l'évolution des textes, des carrières et des recrutements, le Conseil Municipal modifie à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Au 13 juin 2013: Transformation de 3 postes d'éducateur chef de jeunes enfants en éducateur principal de jeunes enfants et d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants en éducateur de jeunes enfants

Au 1er novembre 2013 : Transformation d'un poste d'attaché principal en directeur territorial, d'un poste de conseiller socio-éducatif en poste d'assistant socio-éducatif principal, d'un CDD en CDI pour un agent de développement social, de 5 postes d'adjoints administratifs de 2e classe en adjoints administratifs de 1e classe et création d'un poste d'emploi d'avenir

Au 1er décembre 2013 : Transformation d'un poste d'attaché en rédacteur principal de 1e classe et Création d'un poste de Conseiller des APS

Dans le cadre du PRE, création du 1er octobre 2013 au 30 juin 2014 de 15 vacances d'enseignants ayant une mission de repérage sur la base de 7 heures annuelles, 5 vacances d'animateur non-enseignant sur la base de 96 heures annuelles, 1 vacation d'animateur non-enseignant sur la base de 184 heures annuelles, 1 vacation d'animateur enseignant clubs hybrides sur la base de 108 heures annuelles, 5 vacances d'animateur enseignant clubs hybrides sur la base de 30 heures annuelles, 13 vacances d'animateurs enseignants sur la base de 96 heures annuelles, 1 vacation d'animateur enseignant sur la base de 120 heures annuelles, 1 vacation d'animateur enseignant sur la base de 98 heures annuelles, 1 vacation d'animateur enseignant sur la base de 164 heures annuelles, 2 vacances d'animateur enseignant sur la base de 32 heures annuelles, 1 vacation d'animateur enseignant sur la base de 54 heures annuelles, 1 vacation d'animateur enseignant sur la base de 76 heures annuelles

Dit que les intervenants seront rémunérés sur un taux horaire de 23,90€ brut s'ils sont enseignants et sur un taux horaire de 15,75€ brut s'ils sont non-enseignants

Dans le cadre du PRE, création du 1er octobre 2013 au 30 juin 2014 de 6 vacances d'accompagnateurs à la scolarité sur la base de 10 heures hebdomadaires à un taux horaire brut de 12 €.

Dossier 22 – Suppression du logement de fonction du gardien du complexe Jean Moulin

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Les logements de fonction sont attribués pour nécessité absolue de service, justifiée par l'obligation impérieuse de la présence de l'agent sur le site. La liste des emplois nécessitant un tel logement est arrêtée par le conseil municipal. Or, il est constaté que l'exigence de présence permanente du gardien du complexe sportif Jean Moulin, ne s'impose plus, la surveillance de l'équipement étant assurée, en dehors des heures d'ouverture, par des agents d'astreinte avec transfert d'alarme sur le téléphone d'astreinte. Le comité technique paritaire consulté le 24 juin 2013 ayant émis un avis favorable, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de**

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

l'emploi de gardien du complexe sportif Jean Moulin de la liste des emplois énumérés par la délibération du 31 mars 1998 comme nécessitant un logement pour nécessité absolue de service.

Dossier 23 - Convention de financement entre la ville et les bailleurs AB-Habitat, Moulin Vert et EMMAUS-Habitat pour des actions des centres sociaux municipaux La Berthie et Le Colombier

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

Dans le contexte économique et social où nombre de bezonnais, faute de moyens, ne partent pas en vacances et vivent dans l'isolement, des actions de proximité à visée sociale sont organisées par les centres sociaux de la ville. En contrepartie de l'exonération fiscale dont ils bénéficient, les bailleurs sociaux les soutiennent financièrement

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la participation financière de 1500€ et de 7608€ pour AB Habitat et de 1500€ pour EMMAUS Habitat, et de 1000€ pour L'immobilière Moulin Vert.

En 2013, ces sommes permettent notamment l'organisation de sorties familiales (*sortie au bord de mer*) et d'animations (*fêtes de Noël, animations estivales au parc Sacco et Vanzetti, des ateliers socio-linguistiques, animation du Lieu d'Accueil Parents Enfants, «les récrés», les «terrasses d'été», projet Franz Liszt et le Gerموir*).

Dossier 24 - Demandes subvention 2013 auprès de l'État dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et reversement de la subvention 2013 à l'association ESSIVAM

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Les villes de Bezons, Argenteuil et la Communauté d'agglomération ont signé avec l'État le 11 mai 2007 un Contrat Urbain de Cohésion Sociale intercommunal (C.U.C.S) ; il porte sur le financement des projets de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers reconnus comme prioritaires, mis en œuvre par les communes, la communauté d'agglomération ou les associations. La ville dispose ainsi pour le financement des actions du volet communal d'une enveloppe pour 2013 de 122 873€ et de 37 700€ pour la thématique « Emploi » sur le volet de la communauté d'agglomération Argenteuil – Bezons. Les actions proposées pour la programmation 2013 sont les suivantes ;

Actions menées par la Ville : Médiation école et famille, action menée avec l'association École et famille visant la réussite scolaire des enfants en favorisant la relation parents école; Point insertion des 16-25 ans pour une délocalisation sur le quartier Val Notre Dame ; Accompagnement socio-éducatif au Val Notre Dame, animations ouvertes des 10-14 ans durant les mercredis et les vacances scolaires ; Permanences d'écrivain public ; Accompagnement à la scolarité ; Contrats jeunes d'intérêts collectifs ; Initiation au sport des enfants et des jeunes (centre d'initiation sportive, stages sportifs, anima'sport) ; Ateliers en famille au théâtre Paul Eluard.

Actions associatives : Permanence d'accès au droit et aide aux victimes (CIDFF-CIDAV) ; ateliers de savoirs sociolinguistiques (association ESSIVAM) ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions 2013 s'inscrivant dans le cadre du CUCS tels qu'il lui est présenté, approuve les plans de financement des projets ; sollicite les subventions auprès de l'État, autorise le versement de subvention par la ville aux associations et autorise le Maire à signer la convention de financement avec

l'État.

Par ailleurs, l'association ESSIVAM anime sur Bezons des ateliers d'apprentissage du français pour les personnes non francophones. Cette action a été co-financée en 2013 avec des crédits de la région. Ce dispositif ne prévoyant pas de versement direct de ces crédits aux associations, **le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le reversement à ESSIVAM de la subvention de 2 700 € perçue par la ville de la région en 2013 et autorise M le Maire à signer tous actes afférents**

Dossier 25 - Bilan d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France pour l'année 2012

Sur le rapport de M. Christian Oumières,

La loi n° 91- 429 du 13 mai 1991 a institué deux dotations, le fonds de solidarité des communes de la région ile de France (FSRIF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU), susceptibles d'être attribuées aux communes rencontrant d'importants problèmes sociaux, leur faisant supporter des charges élevées et dont les ressources propres sont insuffisantes. Le Maire d'une commune bénéficiaire se doit de rendre compte de l'utilisation de ces crédits, qui doivent être utilisés pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans la ville.

En 2012, la ville de Bezons a perçu 1 499 102 euros au titre de la D. S. U, la Dotation urbaine de Solidarité et 1 102 396 euros du FSRIF, le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France.

Les actions financées par ces dotations concernent :

- **La politique de la ville** : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale à l'échelle intercommunale (C.U.C.S) ; les projets de rénovation urbaine du quartier des Bords de Seine ; la Gestion Urbaine de Proximité du Colombier ; les dispositifs en faveur de la réussite scolaire.
- **Les actions d'équipements** : les actions concernant les déplacements, l'environnement et le cadre de vie, l'amélioration des équipements publics de proximité (écoles et équipements sportifs).
- **La lutte contre les exclusions** : les actions de lutte contre l'échec scolaire et notamment le Projet de Réussite Éducative et des Ateliers d'Accompagnement à la Scolarité.
- **L'action sociale** : avec la politique du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'action municipale en direction des anciens.
- **La politique de prévention / sécurité** : le service de surveillance de la voie publique ; la mission prévention - sécurité ; l'accueil des habitants et l'accès au droit à la maison de la Citoyenneté
- **L'action culturelle** : le théâtre ; les projets en faveur du développement des arts plastiques et de la lecture.
- **Les activités sportives et de loisirs** : Anima'sport ; les stages sportifs adolescents ; le forum des sports et des associations.
- **Les actions spécifiques en direction de la jeunesse** : l'espace Jeunes ; les PASS et séjours vacances ; les droits et les devoirs au travers des contrats vacances ; la fête de la jeunesse.
- **La vie des quartiers** : les fêtes de quartiers ; la Foire de Bezons ; le soutien aux associations ; l'action des centres sociaux.

Le conseil municipal prend acte du bilan d'utilisation et du bilan financier du FSRIF et la DSU pour 2012.

Dossier 26 - Concession pour la distribution du gaz – rapport d'activité GrDF 2012

Sur le rapport de M. Gérard Caron,

La ville a passé en 1995 une concession de 30 ans avec GDF (aujourd'hui GrDF) pour la distribution de gaz. Chaque année, le concessionnaire adresse à la ville, autorité concédante, un bilan de son activité.

L'année 2012 a vu des investissements importants de GrDF sur notre territoire dus particulièrement à la montée en puissance des travaux liés aux projets de renouvellement urbain. Le réseau des canalisations a été étendu. Le nombre d'incidents réels déplorés est resté stable par rapport à l'année dernière. Du point de vue de la consommation de gaz, il est à noter une légère remontée du nombre de clients raccordés. Enfin, le rapport d'activité GrDF souligne l'engagement sociétal et de développement durable du concessionnaire, en particulier par des actions de partenariat (ESAT, fédérations sportives, etc.). **Comme le prévoient les textes, le conseil municipal prend acte du bilan d'activité GrDF 2012 pour la concession de distribution du gaz, qui lui est communiqué.**

Dossier 27 - Compte rendu des décisions de gestion courante

M le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

26/05/11	Honoraires d'huissier – 52/54 boulevard Gabriel Péri
29/05/13	Jeunesse : Contrat de vente groupe avec la SNCF pour le séjour d'été – aller-retour Paris-Dax du 19 au 31 août 2013
13/06/13	Honoraires avocat - SCI Berteaux 83
19/06/13	Location de bouteilles de gaz avec la société Air Liquide
25/06/13	Marchés publics : Feu d'artifice du 13 juillet 2013 avec l'entreprise Soirs de Fêtes
26/06/13	Acceptation indemnisation sinistre du 4/02/13 par la SMACL
27/06/13	•Marchés publics : <ul style="list-style-type: none">◦ Rénovation de la médiathèque :<ul style="list-style-type: none">▪ cloisons et faux plafonds avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION▪ Travaux d'électricité avec la société EIFFAGE ENERGIE Île de France et plomberie, chauffage et VMC avec la société SECPIT◦ Fête de la jeunesse 2013 avec l'entreprise XL SHOWLIGHT
01/07/13	•Petite enfance : <ul style="list-style-type: none">◦ Réception de Noël pour les enfants des structures de la petite enfance avec la société « Rox'Ange »◦ Éveil culturel – spectacle « Le Noël des jouets » avec la compagnie du Théâtre à Sornettes •Politique de la ville : actions de médiation avec l'association École et Famille •Fête de la jeunesse : Honoraires régisseur
02/07/13	Marchés publics : •Animations autour de la fête 1-2-3 Soleil avec les sociétés SLR, AIR 2 JEUX,

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

	CHARLIES EVENTS, VIP, MB, EUROPEAN EVENTS et AIR BUMP •Travaux à l'école Louise Michel avec l'entreprise DELAIR
03/07/13	Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant pour la régie d'avances pour le paiement des dépenses relatives au séjour de vacances du 19/08 au 31/08/2013 au Vieux Boucau-les-Bains
09/07/13	Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour la période du 31/07/2013 au 30/07/2014
10/07/13	Marchés publics : •Rénovation de la médiathèque Guy de Maupassant : ◦ avenant n°1 – lot 1 et 2 avec les sociétés SESINI & LONGHY et TTM ◦ avenant n°1 – lots 1, 3 et 4 avec les sociétés CARL CONSTRUCTION, EIFFAGE ENERGIE IDF et GEC ILE DE FRANCE ◦ avenant n°1 – lots A et C avec les sociétés SEC et CARL CONSTRUCTION •Réhabilitation du marché couvert – lot n° 1 – avenant n°1 avec la société CARL CONSTRUCTION •Travaux du centre de santé municipal : ◦ Rénovation et extension du centre de santé municipal avec la société SECPIT ◦ lot n°3, 7 et 8 – avenant n°1 avec les entreprises CITELEC, SOCAPE et Stores et fermetures •Réhabilitation du gymnase Pierre de Coubertin lots n°1, 2 et 3 – avenant n°1 avec les sociétés AKTEO, GEC ILE DE FRANCE & CITELEC •Prestations juridiques cabinet Brault & Cambonie •Nomination d'un nouveau mandataire de la régie d'avances pour le paiement des dépenses afférentes aux activités socioculturelles de la ville – Radiation de M. DRAPEAU
12/07/13	Marchés publics : Création de sanitaires à l'école Louise Michel – avenant n°1 avec la société CARL CONSTRUCTION
15/07/13	Convention de mise à disposition à l'association ATSF (Amicale Sans Frontière)
17/07/13	Assurance Europ'Assistance pour couvrir le séjour à Vieux-Boucau-les-Bains organisé par le service municipal de la jeunesse
22/07/13	Marchés publics : •Réalisation d'une vidéo avec la société COMTOWN •Sécurisation du groupe scolaire Victor Hugo avec l'entreprise Eiffage Énergie IDF •Réhabilitation du gymnase Pierre de Coubertin – lots 1 à 7 avec les entreprises AKTEO, GEC ILE DE FRANCE, CITELEC, RINGENBACH, MARLIER, TTM & SOCAPE - Contentieux RH – Prestations juridiques cabinet Brault & Cambonie
23/07/13	Avenant n°9 au contrat d'assurance individuelle ALBINGIA pour les sorties des crèches et des centres de loisirs
30/07/13	•RH : Formation section secourisme les 8/10, 19/11 et 17/12/2013 avec l'U.D.S.P.O.V Section Secourisme •Location provisoire à titre gracieux de locaux pour des besoins de stockage du centre social du Colombier au 85, rue Jean Jaurès avec le Moulin Vert •Location CLM la Flûte enchantée à l'angle de la rue C. Bernard et de la rue M. Berteaux avec AB Habitat
01/08/13	Marchés publics :

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

	<ul style="list-style-type: none"> •Rénovation et extension du centre de santé municipal avec la société SOCAPE •Prestations techniques pour la foire de Bezons 2013 avec l'entreprise XL SHOWLIGHT •Rénovation de 4 salles de classes à l'école Paul Langevin avenant 1 – lot 1 avec l'entreprise RINGANBACH •Création de sanitaires à l'école élémentaire Louise Michel – avenant n°2 avec la société CARL CONSTRUCTION
2/08/13 & 5/08/2013	Prolongation contrats de location
05/08/13	<ul style="list-style-type: none"> •Marchés publics : Fourniture de mobilier pour le réaménagement de la médiathèque avec les entreprises : BRM, MBS, IDM, DEMCO et BUROMEDIA •Informatique : Contrat de maintenance avec la société Gallimedia
07/08/13	<ul style="list-style-type: none"> •RH : Formations HACCP/Hygiène en satellites et en cuisine centrale avec l'organisme AGIHR •Prestations juridiques – cabinet Brault & Cambonie
09/08/13	Acceptation indemnisation sinistre du 30/05/2013 par la SMACL
14/08/13	<ul style="list-style-type: none"> •Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale avec les entreprises ETS LUCIEN, DAVIGEL, FRESCA & LA NORMANDIE A PARIS ◦ Travaux de réhabilitation au gymnase Pierre de Coubertin avec la société SOCAPE •RH : Formation CACES - Utilisation des engins de travaux publics avec l'organisme I.P.F.A.C./SE.MA.FOR
21/08/13	Marchés publics : Nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la société ETANEUF
26/08/13	<ul style="list-style-type: none"> Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> •Prestations de transport de personnes pour le CCAS et les services de la ville de Bezons avec la société SAVAC •Réhabilitation du gymnase Pierre de Coubertin avec la société GEC ILE DE FRANCE •Rénovation des classes à l'école Paul Langevin et de l'école Louise Michel avec la société ENTRA
02/09/13	<ul style="list-style-type: none"> •Honoraires avocat – Rose des sables •Marchés publics : Traitement du média global internet avec l'entreprise E-MAGINEURS •Marchés complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> •Réhabilitation du gymnase Pierre de Coubertin avec la société CITELEC •Travaux des sanitaires de l'école Louise Michel avec la société DELAIR CFD •Rénovation des classes de l'école Louise Michel avec la société SBME
03/09/13	<ul style="list-style-type: none"> Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> •Travaux de rénovation de 4 salles de classe à l'école Paul Langevin avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION •Travaux de rénovation à l'école Louise Michel les entreprises RINGANBACH & SOCAPE •Fourniture d'accessoires et de mobilier de bureau avec la société MBS •Travaux de peinture de la grande salle au gymnase Pierre de Coubertin avec l'entreprise SOCAPE

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

	- Centre social le Berthie : animation de la journée des bénévoles du 28/09/2013 avec l'association MANDARINE
06/09/13	Radiation de M. KJELLBERG de la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses du service achats
10/09/13	Informatique : Maintenance du logiciel courrier pour l'année 2013 avec la société Maarch
11/09/13	Marchés publics : Fourniture de matériel informatique pour le projet multimédia de la nouvelle médiathèque avec les entreprises MULTIMEDIA CONCEPT & BECHTLE
12/09/13	<ul style="list-style-type: none"> •Marchés publics : fourniture de consommables informatiques avec l'entreprise MEDIAS PLUS •Informatique : Contrat de service avec la société ODYSSEY pour la mise en place d'une solution SMS au centre municipal de santé
16/09/13	Marchés publics : Réalisation de prestations techniques pour la foire de Bezons avec la société COMPACT
18/09/13	Marchés publics : Travaux au centre de santé municipal avec les entreprises SBME, FBCC, CITELEC, SECPIT , SOCAPE & Stores et fermeture
24/09/13	Marchés publics : Rénovation et extension du centre de santé avec la société CITELEC
30/09/13	<p>Jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Ateliers de « customisation de vêtements et graff sur toile » le 21/10/2013 avec l'auto-entrepreneur Tounkara Assouan Erbah •Ateliers « d'initiation au mix » le 22/10/2013 avec Solwengo Events •Ateliers « d'échasses urbaines » le 24/10/2013 avec la SARL Formul'Sport <p>Marchés publics : Réhabilitation d'un local à la crèche des Sycomores avec les entreprises CARL Construction, Citelec, Ringenbach, sté MOREAU et la SARL CMMS</p>
01/10/13	Animation quartier des Bords de Seine : Spectacle « Le magicien de papier » le 28/10/2013 avec la compagnie « LE SOUFFLE MAGIQUE »
02/10/13	Marchés publics : Fourniture et pose de dalles de faux plafond au marché couvert avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION
07/10/13	<ul style="list-style-type: none"> •Convention de partenariat avec la Croix Rouge pour la « Bourse aux jeux et aux jouets » •Crèche Sycomores : Contrat de location avec AB Habitat, allée Saint Just
10/10/13	Centre social la Berthie : Fête de fin d'année des LAEP de Bezons, le 5/12/2013 avec l'association MANDARINE
11/10/13	<ul style="list-style-type: none"> •Marchés publics : Fournitures d'illuminations, de sapins, de décorations et prestations techniques pour Noël 2013 •Convention entre l'Éducation Nationale et la ville – Prêt de matériel dans le cadre du suivi par le service « Aide Handicap Élève 95 » •Convention entre l'Apfée, l'éducation nationale et la ville pour l'organisation des clubs coup de pouce Clé
14/10/13	<ul style="list-style-type: none"> •Mission politique de la ville : projet d'insertion des 16-25 ans dans le quartier du Val Notre Dame avec l'association ASC Formation •Marchés publics : Inauguration de la médiathèque Guy de Maupassant avec l'entreprise VITAMINE Z
16/10/13	•Contrat d'entretien avec la société ADIS 95 pour l'entretien des machines de

Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2013

	<p>menuiseries de la ville</p> <ul style="list-style-type: none">•Avenant au contrat d'assurance pour les activités sportives du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 avec Marsh•Centre social la Berthie : Organisation des fêtes de Noël dans les cités les 11 et 18 décembre 2013 avec la compagnie MAXISWING MAX VASSEUR
--	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

La secrétaire de séance,

Mme Noel